



Commission économique pour l'Afrique
Comité d'experts
 Trente-cinquième réunion

Union africaine
Comité d'experts
 Deuxième réunion

**Neuvième Réunion annuelle conjointe du Comité technique
 spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les affaires
 monétaires, la planification économique et l'intégration et de
 la Conférence des ministres africains des finances, de la
 planification et du développement économique de la
 Commission économique pour l'Afrique**

Réunion du Comité d'experts
 Addis-Abeba, 31 mars – 2 avril 2016

Rapport de la neuvième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales [version finale]

I. Introduction

1. La neuvième session du Comité de la coopération et de l'intégration régionales s'est tenue du 7 au 9 décembre 2015 à Addis-Abeba, sur le thème « Promouvoir l'intégration productive aux fins de la transformation structurelle de l'Afrique ». Le principal objectif de la session était de passer en revue les efforts déployés pour accroître une intégration productive en vue de la transformation de l'Afrique. Les participants ont également fait le bilan des progrès réalisés au titre du sous-programme en matière de la coopération et d'intégration régionales, y compris du commerce intra-africain et international, des infrastructures, de la sécurité alimentaire et l'agriculture, de l'investissement et des politiques foncières. Les participants ont aussi débattu du thème de la neuvième session.

II. Participation

2. Les États membres africains ci-après ont participé à la session: Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

3. Ont également assisté à la réunion les institutions ci-après: Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), Commission de l'Union africaine (CUA), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Organisation mondiale des douanes (OMD) et Union du Maghreb arabe (UMA).

4. La liste complète des participants fera l'objet d'un document d'information distinct.

III. Ouverture de la session

5. Le délégué du Bénin, représentant le Président du Bureau sortant, a présidé la séance d'ouverture. Les représentants de la Commission économique pour l'Afrique et de la Commission de l'Union africaine ont prononcé des allocutions liminaires. Le représentant de la Commission économique pour l'Afrique a souligné l'importance de l'industrialisation et de l'intégration productive comme fondement de la transformation de l'Afrique, tandis que le représentant de la Commission de l'Union africaine a insisté sur la nécessité pour l'Afrique de s'engager à mettre en œuvre l'Agenda 2063 et la feuille de route visant à stimuler le commerce intra-africain et à accélérer la mise en place de la zone continentale de libre-échange.

IV. Élection du Bureau

6. Les participants ont élu le Bureau de la session, composé des membres ci-après, sur la base de la représentation régionale par roulement:

Président:	Soudan
Premier vice-président:	Namibie
Deuxième vice-président:	Kenya
Troisième vice-président:	Congo
Rapporteur:	Nigéria

V. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

7. M. Mirgani Glood (Soudan), le nouveau Président du Bureau, a présidé le reste de la session. Les participants ont adopté le projet d'ordre du jour et le programme de travail provisoire, auquel ils ont apporté une modification mineure.

VI. Présentations sur les progrès de l'exécution des programmes d'intégration régionale

A. État de l'intégration régionale en Afrique

1. Présentation

8. L'orateur a souligné que l'intégration régionale non seulement stimulait l'innovation, mais aussi qu'elle en bénéficiait. En rassemblant individus et institutions dans un réseau, même un lien peu structuré entre deux pays ou plus était censé faciliter l'innovation et les activités créatives y relatives. La « pollinisation croisée » des idées et expériences profitait grandement aux innovateurs, qui transformaient leur savoir ainsi acquis en innovations et contribuaient à la compétitivité du bloc de pays

en cours d'intégration. S'agissant des progrès réalisés dans le programme d'intégration régionale de l'Afrique, deux principaux éléments étaient à signaler, à savoir la signature de l'accord sur la Zone de libre-échange tripartite et le lancement, en juin 2015, des négociations sur une zone continentale de libre-échange par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine.

2. Recommandations

9. Les recommandations suivantes ont été formulées:

a) L'appui à l'innovation en Afrique devrait se concentrer sur le développement du capital humain. En particulier, des efforts devraient être faits pour améliorer le système d'enseignement supérieur afin de garantir l'obtention de bons résultats et un nombre suffisant de diplômés en science, technologie, ingénierie et mathématiques, ainsi que de combler l'écart entre les sexes dans ces disciplines;

b) Les pays africains pourraient tirer les enseignements des expériences de l'Inde et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui ont promu l'innovation par des investissements dans le capital humain et un schéma de politiques générales bien ciblé. Le système d'enseignement supérieur indien, financé par les pouvoirs publics, a créé les capacités en science, technologie, ingénierie et mathématiques nécessaires à l'innovation locale et à la compétitivité dans l'économie mondiale. L'Inde a également su tirer parti du potentiel de la diaspora en matière de transfert de connaissances et d'investissement. L'accent mis sur le commerce, l'investissement, l'intégration de chaînes de valeur et la mobilité de la main-d'œuvre a contribué à la réussite de l'ASEAN. À cet égard, il est nécessaire que les institutions panafricaines prennent d'urgence l'initiative d'établir un mécanisme cohérent qui serve de plate-forme d'apprentissage et d'échange de bonnes pratiques et d'informations.

B. Indice africain d'intégration régionale

1. Présentation

10. L'orateur a expliqué que l'Indice africain d'intégration régionale visait à suivre les progrès de l'intégration régionale de l'Afrique au moyen d'indicateurs dans plusieurs domaines, dont le commerce, la convergence des politiques, la libre circulation des personnes et le développement des infrastructures.

2. Débat

11. Les membres du Comité ont observé que la simple signature de protocoles sur la libre circulation des personnes ne suffisait pas à prouver que les personnes étaient effectivement libres de franchir les frontières. Il faudrait faire en sorte que l'Indice rende compte de la mise en œuvre réelle des protocoles par les pays. Des inquiétudes ont également été exprimées concernant le calcul des droits de douane dans les États membres africains et les communautés économiques régionales, compte tenu du manque de données. Les participants ont aussi soulevé des questions au sujet de l'exactitude et de la comparabilité des données entre pays. Le représentant de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a expliqué que l'Indice reposait sur des métadonnées et d'autres sources fiables, telles que COMTRADE, qui obtenaient les informations auprès des États membres. De plus, la CEA, en étroite collaboration avec la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine, avait établi des points focaux qui étaient formés à la collecte de données pour l'Indice africain d'intégration régionale.

12. En réponse à une demande d'éclaircissements sur la façon dont l'Indice africain d'intégration régionale mesurait précisément le développement des chaînes de valeur régionales, il a été expliqué que l'Indice utilisait le commerce intra-régional de biens intermédiaires comme indicateur indirect du développement de chaînes de valeur régionales, puisque les biens intermédiaires devaient souvent subir un

traitement supplémentaire et que la valeur du commerce intra-régional de ces biens pouvait dès lors indiquer l'ordre de grandeur des chaînes de valeur régionales.

3. **Recommandations**

13. Les recommandations suivantes ont été formulées:

a) Il faudrait que les États membres et les institutions panafricaines (Banque africaine de développement, Commission de l'Union africaine et CEA) collaborent étroitement à la mise au point de l'Indice africain d'intégration régionale, en particulier en instaurant un système multipartite dans tous les États membres pour garantir la collecte de données uniformes, comparables et de qualité pour tous les indicateurs;

b) Une attention et des efforts particuliers devraient être dirigés vers l'Afrique centrale, au niveau des États membres et des communautés économiques régionales, en vue de renforcer les capacités de collecte et d'analyse des données nécessaires pour construire les indicateurs pertinents utilisés dans le calcul de l'Indice africain d'intégration régionale;

c) Dans ce contexte, la CEA devrait communiquer la méthode appliquée pour élaborer l'Indice africain d'intégration régionale. De plus, il faudrait valider les données utilisées dans le calcul de l'Indice aux niveaux national et régional. La CEA, avec ses partenaires, devrait continuer à améliorer la méthode et renforcer les capacités des États membres de collecter les données utiles.

C. **Commerce international et intra-africain**

1. **Présentation**

14. L'orateur a indiqué qu'au lendemain de la récession mondiale de 2008-2009, les échanges commerciaux de l'Afrique avaient presque touché le fond en 2012 et 2013. L'analyse a montré que les matières premières continuaient de représenter plus de 77 % des exportations de marchandises de l'Afrique.

15. Si les échanges commerciaux Sud-Sud s'inscrivaient à la hausse, la composition des exportations continuait de refléter la structure des échanges Nord-Nord. Par conséquent, le Plan d'action de l'Union africaine pour stimuler le commerce intra-africain s'avérait essentiel pour relever des défis tels que les contraintes du côté de l'offre, la faible diversification des exportations et le sous-développement de l'infrastructure. S'agissant des processus multilatéraux, la facilitation du commerce demeurait une priorité, reconnue dans le Plan d'action.

2. **Débat**

16. Il a été noté que les accords de partenariat économique (APE) en cours de négociation entre l'Union européenne et les blocs africains allaient sans doute se traduire par des pertes pour les échanges intra-africains. Les avantages étaient inégalement répartis entre les pays et les secteurs. Un représentant de la CEA a expliqué qu'une intégration régionale plus poussée constituerait une mise à profit stratégique de la période de transition avant la pleine mise en œuvre des APE. Le renforcement de l'intégration régionale par la mise en place de la zone continentale de libre-échange pourrait avoir pour effet de compenser une partie des pertes découlant des APE. L'établissement de la zone continentale de libre-échange passerait également par une meilleure cohérence de la politique commerciale entre les pays africains.

3. **Recommandations**

17. Les recommandations suivantes ont été faites:

18. La mise en œuvre des réformes de la politique commerciale devrait être échelonnée, ce qui pourrait avoir un impact important sur les résultats pour les pays

africains. Dans ce contexte, les marchés du continent devraient être ouverts progressivement après la mise en place de mesures visant à renforcer l'intégration régionale. La réussite de la création de la zone continentale de libre-échange était essentielle pour accroître le contenu industriel des exportations de l'Afrique et stimuler le commerce intra-africain. Il convenait également de s'efforcer de réduire le coût des échanges sur le continent

D. Progrès réalisés en matière d'appui à la formulation et à la mise en œuvre des politiques foncières

1. Présentation

19. L'orateur a souligné que le continent africain était riche en ressources naturelles et en terres qui, judicieusement exploitées, pourraient être la base de la lutte contre l'insécurité alimentaire et de la transformation économique et sociale. C'est conscientes du rôle de la terre dans le développement de l'Afrique que la Commission de l'Union africaine (CUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Banque africaine de développement (BAD) avaient lancé, en 2006, l'Initiative sur les politiques foncières afin de fournir une orientation et un soutien adéquats aux États membres de l'Union africaine pour résoudre les problèmes fonciers qui entravaient leur croissance économique et mettaient en péril les moyens de subsistance. Le rôle de l'Initiative était de servir de tribune pour l'échange de pratiques optimales, d'idées et d'informations afin de promouvoir des orientations étayées par les faits pour guider les décideurs du continent.

20. Pour donner suite à l'appel lancé par les chefs d'État et de gouvernement d'élaborer un mécanisme institutionnel de financement à l'appui des processus d'élaboration des politiques foncières, il a été recommandé que l'Initiative soit transformée en Centre africain pour les politiques foncières. La vision proposée pour ce centre était celle d'une Afrique paisible et prospère, grâce à un accès équitable à la terre et à l'utilisation efficace et durable des ressources foncières. Sa mission consistait à assurer l'accès équitable à la terre et la sécurité du régime foncier, en supervisant les efforts consacrés à la réforme de la gouvernance foncière, en facilitant des partenariats efficaces, l'échange et l'apprentissage, en servant de référentiel de données et de meilleures pratiques et en appuyant le processus de suivi et d'évaluation.

2. Débat

21. La question foncière étant inéluctablement fonction des réalités de chaque pays, l'objectif d'amélioration de la gouvernance foncière en Afrique ne devrait pas consister à mettre au point des politiques et des stratégies générales. Vu le caractère limité des ressources financières disponibles, les institutions basées en Afrique devraient se garder de simplement créer des centres d'excellence, les questions foncières étant spécifiques aux pays et aux localités. La création d'un centre d'excellence pour les questions foncières constituait une réponse à la demande faite en 2009 par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de mettre en place une entité centrale qui offrirait une plateforme pour l'apprentissage et la mobilisation efficace des ressources. Le centre devrait examiner des orientations politiques et des mécanismes fondés sur des observations factuelles de façon à coordonner les approches à suivre et à assurer une meilleure prise en compte de la gouvernance foncière dans les plans et stratégies nationaux de développement.

3. Recommandations

22. Les recommandations ci-après ont été formulées:

a) Notant la nécessité de mettre en place un programme africain de formulation de politiques foncières, dans le droit-fil de la Déclaration de l'Union africaine sur les problèmes et enjeux fonciers en Afrique, il a été recommandé que la CEA joue un rôle de chef de file afin d'encadrer le processus de transformation de l'Initiative tripartite sur les politiques foncières en Centre africain pour les politiques foncières, de façon à renforcer l'orientation, la coordination, la sensibilisation et les partenariats à l'appui des efforts déployés par les États membres;

b) Les États membres sont encouragés à se référer aux principes directeurs concernant les investissements fonciers à grande échelle en Afrique dans le cadre des transactions foncières afin de faire en sorte que l'Afrique tire parti de ses abondantes ressources foncières et les exploite de façon durable en appui à la transformation structurelle de son économie;

c) Les États membres devraient prendre acte de l'objectif d'atteindre la cible de 30 % de terres détenues par les femmes, et s'employer à l'atteindre avant 2025, afin d'assurer l'égalité des chances et le partage équitable des résultats en matière de développement pour tous ses citoyens.

E. Situation de la sécurité alimentaire en Afrique

1. Présentation

23. L'orateur a indiqué que, en dépit de ses immenses ressources naturelles, l'Afrique était le continent le plus touché par l'insécurité alimentaire. Environ 227 millions de personnes, soit une personne sur cinq en Afrique, étaient touchées par une insécurité alimentaire chronique. L'Afrique comptait environ 15 % de la population mondiale et, pourtant, elle abritait un nombre aussi élevé qu'un tiers des personnes souffrant de la faim sur la planète. Les pays africains avaient en général réalisé des progrès notables dans l'amélioration de la sécurité alimentaire, mais il leur restait à travailler avec rigueur en vue d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et d'améliorer les conditions de vie des populations.

2. Débat

24. Les participants au débat ont reconnu que la mondialisation et la gouvernance avaient une influence sur la sécurité alimentaire en Afrique. Toutefois, la mondialisation ne produisait pas toujours les résultats escomptés en raison de distorsions du marché telles que l'application de politiques de protection visant à aider les producteurs locaux. Même si certains pays africains avaient accès aux marchés de pays avancés, eux aussi se heurtaient à des obstacles sous la forme de normes sanitaires et phytosanitaires auxquelles ne pouvaient pas satisfaire la plupart des pays africains. Le respect des règles du jeu était nécessaire si l'on voulait que la mondialisation puisse aboutir à des résultats positifs pour les cultivateurs africains.

25. Les cultures alimentaires autochtones devraient considérablement aider à débarrasser l'Afrique de la faim. La plupart des cultures autochtones étaient bien adaptées au contexte africain en termes de conditions climatiques et environnementales. Il y avait lieu de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de promotion des denrées alimentaires autochtones, comme il était nécessaire de mettre en place des mécanismes visant à rendre la nourriture autochtone attrayante aux yeux de la classe moyenne en expansion.

3. **Recommandations**

26. Les recommandations suivantes ont été faites:

a) L'accroissement de la production agricole ne devrait pas se faire en favorisant la dégradation de l'environnement. Les pays africains devaient trouver un équilibre entre l'amélioration de la productivité agricole, d'une part, et la conservation d'un environnement sain, de l'autre. Les organisations dotées de mandats continentaux et régionaux devraient aider à fournir de bonnes pratiques, des expériences et des enseignements à cet égard;

b) La constitution de réserves alimentaires nationales et régionales revêtait une haute priorité dans la lutte pour éradiquer la pauvreté. Si certains pays disposaient de surplus alimentaires qui tiraient les prix vers le bas et portaient ainsi atteinte aux conditions de vie des paysans, d'autres connaissaient de graves pénuries. De ce fait, la mise en place d'un mécanisme permettant de canaliser les denrées alimentaires des zones/pays disposant de surplus vers ceux qui étaient déficitaires était tout à fait nécessaire pour réduire les effets des pénuries alimentaires;

c) La réduction des pertes agricoles, qui représentaient actuellement environ 30 à 40 % de pertes après récolte, constituait un moyen avantageux de réaliser la sécurité alimentaire en Afrique.

F. Création et promotion de chaînes de valeur régionales pour des produits alimentaires et agricoles stratégiques en Afrique

1. **Présentation**

27. L'orateur a indiqué que les études de référence initiales sur les chaînes de valeur de différents produits agricoles avaient révélé de nombreuses difficultés, identifié des possibilités importantes et mis en évidence des potentialités considérables non exploitées en termes de création de valeur ajoutée, de transformation et d'intégration.

28. La CEA avait mené des études de référence initiales portant sur les dimensions de la création et de l'évolution des chaînes de valeur dans les régions du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Dans la CEDEAO, le Bénin et le Ghana avaient un immense potentiel pour la production du maïs, alors que le Ghana et le Sénégal avaient un potentiel pour l'approvisionnement en riz. Le Malawi, la République-Unie de Tanzanie et le Zimbabwe avaient un grand potentiel pour approvisionner l'ensemble de la sous-région. L'Égypte avait un énorme potentiel pour la production du maïs, même si, en raison d'une demande locale croissante, elle ne disposait que de peu de marge pour l'approvisionnement de la sous-région.

29. Il était nécessaire de mettre en œuvre un certain nombre de mesures qui favoriseraient la création de chaînes de valeur nationales intégrées, y compris le renforcement de chaînes de valeur régionales par la suppression des obstacles au commerce régional des produits alimentaires le long de la chaîne de valeur et d'élaborer un programme de dialogue approfondi sur les zones régionales préférentielles de production des produits alimentaires stratégiques et sur le commerce régional de ces produits. La création d'une zone continentale de libre-échange et la mise en place d'un cadre politique de réglementation d'une chaîne de valeur régionale intégrée renforceraient les capacités régionales de l'Afrique et accroîtraient la composante continentale de la valeur ajoutée dans les produits commercialisés, ce qui contribuerait à la réalisation du programme de transformation de l'Afrique.

2. Débat

30. Le Comité a pris note de la présentation et a fait les recommandations exposées ci-après.

3. Recommandations

31. Les recommandations suivantes ont été faites:

a) La question des installations adéquates de stockage, des infrastructures, en particulier de celles qui reliaient les communautés rurales et les zones agricoles, et celle des capacités de transformation constituaient des facteurs qui favorisaient la promotion et la création de chaînes de valeur régionales agricoles. L'analyse des chaînes de valeur agricoles devait par conséquent porter aussi sur ces déterminants importants;

b) L'évaluation des chaînes de valeur agricole devraient aussi porter sur les potentialités en matière de création d'emplois, en particulier au profit des femmes et des jeunes, et en matière d'exportations;

c) L'évaluation des chaînes de valeur agricoles devrait aussi identifier les besoins d'investissement tout au long des différentes étapes des chaînes de valeur.

G. Examen de la situation en matière de politiques d'investissement et de conventions bilatérales d'investissement en Afrique: conséquences sur l'intégration régionale

1. Présentation

32. L'orateur a précisé que l'Afrique n'était plus considérée comme une région à risque. La situation avait changé et le continent était à présent considéré comme la prochaine « frontière » en matière d'investissement. Grâce à une meilleure gouvernance, à une amélioration des conditions macroéconomiques, à des politiques favorables aux investissements, à l'accroissement démographique, à une urbanisation croissante et à des ressources naturelles abondantes, le continent était en train d'être redécouvert par les investisseurs.

33. Un certain nombre de pays africains avaient conclu divers accords bilatéraux d'investissement et des conventions de double imposition, utilisés comme moyens pour attirer l'investissement direct étranger (IDE). Les effets de tels accords sur la croissance économique en Afrique restaient toutefois discutables: il n'existait pas de preuve irréfutable concernant les effets de l'IDE. Les résultats d'une enquête menée par la CEA indiquaient que les conventions bilatérales d'investissement ne produisaient pas nécessairement les investissements dont on avait tant besoin. Il conviendrait donc d'adopter des politiques judicieuses pour attirer les investissements. Les accords contenaient aussi des dispositions portant sur des questions telles que le traitement national, la nation la plus favorisée et l'expropriation résultant d'actes d'acteurs étatiques et non étatiques qui pouvaient restreindre la marge de manœuvre des États et être source de différends coûteux. Les conventions bilatérales d'investissement tendaient en outre à imposer des obligations à l'État, avec peu ou pas d'obligations imposées à l'investisseur. Les mécanismes de règlement des différends laissaient peu de marge de manœuvre quant au recours à des tribunaux nationaux ou régionaux afin de leur permettre d'intervenir dans des arbitrages. Certains modèles de conventions bilatérales d'investissement, comme celles mises au point par la SADC et le COMESA, avaient toutefois tenté d'établir un équilibre entre les obligations et responsabilités du pays d'accueil et celles de l'investisseur, afin de ménager plus de marge de manœuvre pour le pays d'accueil, y compris l'utilisation de critères de performance pour promouvoir les liens en amont et en aval de l'investissement avec l'économie locale, tout en limitant par ailleurs l'étendue de la protection accordée à l'investisseur.

2. Débat

34. Le Comité a demandé de plus amples éclaircissements sur la recommandation aux pays de faire preuve de circonspection avant de signer de nouvelles conventions bilatérales d'investissement, et sur la question de la double imposition. Il a été précisé que les pays qui n'avaient pas encore signé de telles conventions devaient tirer des enseignements des expériences et des difficultés se rapportant à ces conventions, afin de pouvoir négocier des accords bien équilibrés, mutuellement bénéfiques pour le pays d'accueil et l'investisseur à la lumière des points évoqués ci-dessus. Sur la question de la double imposition, il a été expliqué qu'il existait une publication plus complète sur les conventions bilatérales d'investissement qui analysait la question, en ne perdant pas de vue que, en général, la double imposition tendait à aller de pair avec les conventions bilatérales d'investissement afin d'empêcher une double imposition des investissements des investisseurs et des commerçants à la fois dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine. Les accords de double imposition avaient donc trait au souci d'éviter une double imposition et relevaient en outre du souci de créer un environnement favorable aux investissements. Les accords de double imposition réduisaient le montant des taxes que les investisseurs devaient acquitter à la fois dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine. Le Comité a aussi noté la nécessité de fournir des données et des renseignements adéquats sur les effets des conventions bilatérales d'investissement sur le volume des investissements, sur la création d'emplois et sur la croissance économique en général.

35. Il n'existait pas de preuve que la signature de conventions bilatérales d'investissement entraînait automatiquement un accroissement des investissements: de nombreux pays attiraient davantage d'investissements sans avoir signé de conventions bilatérales d'investissement. L'attention a été aussi attirée sur l'absence d'une analyse approfondie des accords de double imposition, qui constituaient un des éléments cruciaux pour attirer les investissements.

3. Recommandations

36. Les recommandations suivantes ont été faites:

a) La CEA devrait approfondir ses importants travaux sur les conventions bilatérales d'investissement en poursuivant la recherche au niveau des pays pour évaluer les effets de ces conventions sur le volume des investissements, sur la création d'emplois et sur la promotion de la croissance économique en général, de même que pour évaluer les effets des conventions de double imposition sur l'intégration africaine;

b) Les pays africains devraient réviser les conventions bilatérales d'investissement existantes et nouvelles afin de se ménager une marge de manœuvre et d'établir un équilibre en matière d'obligations entre le pays d'accueil et les investisseurs et aussi pour veiller à ce que les tribunaux nationaux et régionaux soient inclus dans les mécanismes de règlement des différends.

H. Présentation sur le développement des infrastructures en Afrique

1. Présentation

37. L'orateur a indiqué que le manque d'infrastructure avait continué de freiner le développement économique de l'Afrique. De manière générale, cinq problèmes majeurs avaient une incidence sur le paysage infrastructurel du continent. Le premier était l'accès insuffisant aux services d'infrastructure. Les infrastructures routières inter-pays et à l'intérieur des pays, en particulier celles reliant les centres ruraux et urbains ou facilitant les activités économiques, restaient inadéquates. Deuxièmement, en dépit de certaines évolutions positives, les investissements restaient insuffisants, les besoins courants dépassant largement les investissements actuels. Troisièmement, disposer d'un cadre réglementaire harmonisé représentait encore un défi majeur à relever, notamment dans le secteur de l'énergie. Quatrièmement, la capacité de

préparer des projets d'infrastructure ou de les présenter de façon attrayante pour les investisseurs laissait toujours beaucoup à désirer. Enfin, assurer l'égalité entre les sexes par une prise en compte de la problématique hommes-femmes constituait un domaine central d'intervention.

2. Débat

38. Les débats et les questions ont porté principalement sur le financement des infrastructures, l'adaptation des technologies énergétiques pour stimuler la fabrication et réduire les coûts de production de l'énergie, les efforts déployés par les États membres pour rénover les infrastructures, la création de partenariats public-privé et le manque d'études maritimes.

39. La préparation des projets a été considérée comme le principal obstacle au financement, car, même si les fonds étaient disponibles, l'Afrique manquait de compétences pour concevoir des projets complexes pouvant bénéficier de concours bancaires. Des participants ont cependant fait observer que le manque de capacités ne semblait pas constituer un problème majeur, mais que ce qui posait problème, c'était le manque d'engagement ferme à financer les projets.

3. Recommandations

40. Les participants ont formulé les recommandations suivantes:

a) Il faudrait que la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine entreprennent une étude sur le transport maritime dont l'objectif serait de déterminer dans quelle mesure ce secteur pourrait permettre de combler le déficit de transport en Afrique;

b) Les pays africains devront renforcer leur capacité de réaliser des études de faisabilité, de concevoir et d'élaborer des projets afin de pouvoir formuler des projets d'infrastructure bancables;

c) Les pays africains devraient redoubler d'efforts pour mettre en place des systèmes locaux de production d'énergie afin de réduire les coûts et les rendre accessibles;

d) Il faudrait que les pays africains attirent les compagnies aériennes à bas prix afin de faire baisser les tarifs et de rendre le transport aérien accessible pour tous.

e) Les pays africains devraient envisager le recours aux partenariats public-privé en tant que mécanisme efficace de financement des projets d'infrastructures.

I. Examen des politiques et stratégies industrielles en Afrique

1. Présentation

41. Le présentateur a indiqué que de nombreux goulots d'étranglement continuaient d'entraver l'industrialisation de l'Afrique, le plus important étant le manque d'infrastructures adéquates, notamment des réseaux de transport, une électricité fiable, des télécommunications de qualité et l'accès à l'eau. Le déficit d'infrastructure de l'Afrique était estimé à 93 milliards de dollars par an. Le secteur privé n'était pas suffisamment associé à l'élaboration des politiques industrielles dans certains pays. Parmi les problèmes auxquels il faudrait remédier à cet égard figurait le fait que la responsabilité de concevoir et de mettre en œuvre les politiques était morcelée entre différents organismes. En outre, certains organismes chargés des politiques industrielles étaient sous-financés ou manquaient de professionnels formés.

2. Conclusions de la table ronde

42. Les experts ont convenu que la contribution du secteur minier à l'industrialisation dans de nombreux pays africains était faible. Les réserves de ressources naturelles étaient très mal évaluées et les pays devaient renforcer leurs

capacités en matière de cartographie de ces ressources et de négociation d'accords d'exploitation minière conformément au cadre d'orientation de l'Union africaine.

43. L'enrichissement des ressources naturelles ou leur valorisation, s'agissant en particulier du secteur minier, et le développement des chaînes de valeur, continuaient de présenter des faiblesses dans de nombreux pays. Ils constituaient pourtant des processus caractéristiques de l'industrialisation et devaient à ce titre être vigoureusement poursuivis.

44. Toute l'attention voulue devrait être accordée à la mobilisation financière, particulièrement au niveau communautaire, en recourant à des arrangements spéciaux tels que des prélèvements spéciaux. On s'accordait sur le fait que la transformation économique devait commencer au niveau local, en donnant la priorité aux petites et moyennes entreprises. C'est grâce à ces dernières qu'il était possible d'apporter de façon réaliste un contenu local à l'industrialisation. Les PME étaient les moteurs du développement des entreprises. Elles devaient, à ce titre, bénéficier de plus d'attention qu'elles n'en recevaient à l'heure actuelle.

45. Tout en reconnaissant que des pays pouvaient avoir des besoins spécifiques en matière d'industrialisation, il était aussi important d'adopter une approche régionale, notamment dans les négociations avec des investisseurs potentiels. Les pays devaient se rendre attractifs pour les investisseurs en se présentant en blocs régionaux dans les domaines du développement de l'infrastructure, de la paix et de la sécurité et du développement des marchés.

46. Les autorités douanières jouaient un rôle important dans l'intégration régionale, le commerce et le développement des infrastructures. Elles constituaient aussi une source de données et de statistiques sur le commerce régional et étaient essentielles pour des tâches aussi stratégiques que le traitement des données commerciales, la collecte des recettes, les négociations sur les accords commerciaux et la réduction des coûts des transactions.

47. La prise en compte de l'impératif de paix et de sécurité était cruciale, en particulier dans le domaine des infrastructures et de l'industrialisation, des situations de conflits étant susceptibles d'entraîner la destruction de certaines infrastructures actuellement mises en place à grands frais.

48. Il conviendrait aussi d'accorder un rang de priorité aux arrangements institutionnels. Les pays africains avaient généralement de très bons programmes, mais la mauvaise coordination de ces programmes empêchait d'atteindre les objectifs visés. Le fait que nombre de ces programmes recoupaient divers secteurs sociaux rendait la coordination indispensable.

VII. Examen du programme de travail de la Division de l'intégration régionale, des infrastructures et du commerce et de ses priorités pour l'exercice biennal 2016-2017

49. Le programme de travail pour 2014-2015 et les priorités pour l'exercice biennal 2016-2017 ont été adoptés sans modifications.

VIII. Adoption du rapport de la session

50. Le Comité a adopté le rapport en y apportant quelques modifications. Il a demandé au secrétariat d'intégrer toutes les modifications proposées dans le rapport final avant de le distribuer aux participants.

IX. Clôture de la session

51. Après l'échange des courtoisies d'usage, la réunion a été déclarée close à 18 heures, le mercredi 9 décembre 2015.